La Prairie

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de La Prairie, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de La Prairie étudiera lors de la séance ordinaire du 17 août 2020 qui se tiendra à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, une demande de dérogation mineure concernant un garage attaché à la résidence au 95 rue Denise Lemaistre situé dans la zone H-437, sur le lot 3 027 650 du cadastre du Québec.

La demande présentée vise à déroger à la disposition suivante :

- la marge latérale droite du bâtiment comprenant le garage attaché sera de 1,55 mètre au lieu de 2 mètres minimalement requis selon l'article 139 du règlement de zonage 1250;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Denis Moreau, arpenteur géomètre, en date du 16 juin 2020.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu **du 29 juillet 2020 au 12 août 2020 inclusivement**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur cette demande de dérogation mineure à l'une ou l'autre des adresses ci-après et doit inclure obligatoirement toutes les informations suivantes : Nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Par courriel : greffe@ville.laprairie.qc.ca;

Par courrier : Service du greffe et des affaires juridiques
Ville de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bureau 400
La Prairie (Québec) J5R 5H6

En conséquence, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil municipal de la Ville prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra adopter la dérogation mineure. Cette dérogation mineure pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

Donné à La Prairie, ce 28 juillet 2020

(Signé) Magali Lechasseur

Me Magali Lechasseur
Greffière adjointe